

A&P TRANSPORT TERRASSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 11 000 euros

SIEGE SOCIAL : 76 Impasse du Stade
82 440 – MIRABEL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DES ASSOCIES DU 21 avril 2023

Les soussignés,

- Madame Angélique CARVALHO, née ZIMMERMAN,
- Monsieur Philippe CARVALHO,

agissants en qualité de seuls actionnaires de la Société SAS A&P TRANSPORT TERRASSEMENT,

après avoir exposé qu'une Société a été constituée, aux termes d'un acte sous seing privé à MIRABEL, et que les statuts établis à l'acte prévoient dans leur article 12 la nomination du président par acte postérieur, a procédé à cette nomination.

Les associés soussignés nomment en conséquence Madame Angélique CARVALHO aux fonctions de Président de la Société pour une durée illimitée.

Madame Angélique CARVALHO accepte ces fonctions de président et déclare n'être frappée d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Les associés soussignés fixent la rémunération pour le premier exercice d'activité comme suit, pour Madame Angélique CARVALHO, rémunération à néant pour le premier exercice allant de l'immatriculation jusqu'au 30 septembre 2024.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait en 3 exemplaires

à MIRABEL, le 21 avril 2023

